

18 décembre 2023

À une assemblée spéciale du conseil municipal de Saint-Nazaire-d'Acton, tenue lundi 18 décembre 2023 à 19 h 00 à l'édifice municipal au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents : Monsieur Kaven Delarosbil  
Monsieur Steeve Langlais  
Monsieur Alex Gendron  
Monsieur Patrick Salvas  
Monsieur Philippe Roy  
Madame Sylvie Fafard

Était absent : aucun  
sous la présidence de Monsieur le maire Léo Benoit.

est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et greffière-trésorière.

L'assemblée spéciale a été convoquée en remettant l'avis de convocation aux membres du conseil municipal le 11 décembre 2023. Un avis public a été publié le 6 décembre 2023.

202-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

203-23

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

**REVENUS**

Revenus de taxes :

Taxes foncières :	1 372 146	\$
Taxes d'ordures et assainissement des eaux usées :	179 000	\$
Compensation tenant lieu de taxes:	5 126	\$
Transferts conditionnels :	779 425	\$
Transferts inconditionnels :	45 792	\$
Autres recettes de source locale :	<u>182 200</u>	\$
<b>GRAND TOTAL DES REVENUS :</b>	<b>2 563 689</b>	<b>\$</b>

**DÉPENSES**

Administration générale :	492 323	\$
Sécurité publique :	320 711	\$
Transport :	1 107 102	\$
Hygiène du milieu :	186 173	\$
Santé et bien-être :	800	\$

Urbanisme et mise en valeur du territoire :	104 522 \$
Loisirs et culture :	223 458 \$
Financement :	2900 \$
Autres dépenses et affectations :	<u>125 700 \$</u>
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES:</b>	<b>2 563 689 \$</b>

Il est proposé par Kaven Delarosbil et résolu unanimement que les revenus et les dépenses prévues, pour l'année 2024, soient adoptés selon l'article 954.1 du code municipal.

204-23  
PUBLICATION DU BUDGET

Il est proposé par Philippe Roy et résolu unanimement que les prévisions budgétaires 2024 soient distribuées dans les résidences de la municipalité et publiées sur le site internet de la municipalité.

205-23  
PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

Il est proposé par Alex Gendron et résolu unanimement d'adopter le programme d'immobilisation 2024-2025-2026 selon l'article 953.1 du code municipal dont copie fait partie des archives de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue.

206-23  
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Philippe Roy que l'assemblée soit levée à 19 h 13.

---

Léo Benoit  
Maire

---

Guylaine Bourgoin, GMA  
Directrice générale et  
greffière-trésorière